



MOTION REFUS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Les parlementaires débattent actuellement du projet de loi de finances (PLF) pour 2026.

Les efforts demandés aux intercommunalités par le PLF 2026 sont insupportables et injustes : Avec un montant total estimé à plus de 2 milliards d'euros, elles participeraient ainsi à plus d'un tiers (37 %) de l'effort imposé aux collectivités, alors qu'elles représentent 20 % des dépenses locales.

Parmi les collectivités, le bloc local que constituent les intercommunalités et leurs communes serait le plus mis à contribution, et au sein du bloc local, les territoires industriels seraient les plus pénalisés.

Nombre de ces mesures constituent un reniement de la parole donnée et entament la confiance entre les collectivités territoriales et l'Etat alors que la situation de notre pays nécessite une collaboration étroite, un dialogue constructif et une écoute mutuelle entre gouvernement, Parlement et élus locaux, et ce, à la veille des élections locales.

Pour le bloc local, l'effort cumulé demandé dépasserait 5 % des recettes de fonctionnement des intercommunalités alors même qu'elles assurent auprès de la population des compétences indispensables : gestion des déchets, mobilité, petite enfance, développement économique...

Les différentes mesures du PLF 2026 toucheraient particulièrement les territoires industriels. Elles conduiraient ainsi à affaiblir le lien entre la politique de développement des intercommunalités et ses retombées financières, désincitant ainsi les intercommunalités à accueillir et développer des activités industrielles.

Pour les intercommunalités les plus industrialisées, les mesures prévues au PLF 2026 représentent plus de 7 % de leurs recettes de fonctionnement, soit deux points au-dessus de la moyenne de l'ensemble des intercommunalités.

À compter de 2026, la compensation de la réduction des bases des locaux industriels, ou prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR) locaux industriels, au titre de la CFE et de la TFPB, mise en place en 2021, ferait l'objet d'une réduction homothétique de 25 % pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires, pour une perte de recettes d'environ 1,2 Md€.

Avec cette baisse, le montant du PSR locaux industriels se situerait sous son niveau initial de 2021.

Cette disposition constitue un retour de l'Etat sur ses engagements. L'Etat promettait en 2021 aux collectivités territoriales une compensation intégrale et en lien avec l'évolution du tissu industriel local de la perte de recettes subie.

A compter de 2026, le dispositif de lissage conjoncturel introduit en 2025 serait reconduit sous une autre forme dont le montant serait doublé, pour atteindre 2 Md€, ses modalités seraient ajustées et son retour deviendrait encore plus hypothétique.

Ce dispositif n'aurait ainsi plus de « lissage » et de « conjoncturel » que son nom. C'est de nouveau un retour sur l'engagement de l'Etat qui réintroduit un dispositif qui ne devait durer qu'un an.

D'après les simulations d'Intercommunalités de France, l'application de ces mesures représente, pour notre collectivité une contribution de **282 600€, répartis entre le DILICO 2026 (143 400€) et la baisse du PSR sur les locaux industriels (139 200€)**.

Conscients de la nécessité pour tous de participer à l'effort collectif nécessaire au redressement des comptes publics, les élus de la communauté de communes Val de Meuse voie sacrée alertent sur les risques que fait peser le PLF 2026 sur les investissements des collectivités territoriales et les services publics locaux déployés pour nos concitoyens, si les dispositions relatives aux collectivités territoriales étaient votées en l'état. **Ils demandent donc la suppression de la baisse du PSR locaux industriels et la suppression du DILICO 2.**

Cette mise à contribution impacterait directement les projets d'investissement de la collectivité, qui se verraient réduits au minimum, nuisant au développement du territoire local.

Comptant sur l'engagement au service de notre territoire et des collectivités locales.

Les conseillers communautaires

Communauté de communes

Val de Meuse – Voie sacrée

1Bis, route de Senoncourt

55320 ANCEMONT